



Refus d'un CDI 35h après annonce grossesse

Par **Lylie**, le **10/05/2013** à **10:52**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI 20h dans mon entreprise depuis environ 2 ans. Je souhaite un CDI 35h depuis plusieurs mois et en fait la demande régulièrement auprès de mes responsable.

Il y a quelques semaines un poste en CDI 35h s'est libéré, j'ai donc proposé ma candidature à mon responsables qui m'a promis de prendre en compte ma demande et de me donner une réponse rapidement.

Entre ma demande et la réponse de mon responsable j'ai dû annoncer ma grossesse à mon travail car faisant un travail pénible je ne voulais pas prendre de risque.

Mon responsable m'a rendu une réponse quelques jours plus tard, en m'annonçant ne pas pouvoir me donner le poste en CDI 35h, pas à cause de mes compétences mais parce que l'entreprise ne peut actuellement pas embaucher, pas manque de moyen et que mon collègue parti il y a quelque semaines ne sera surement jamais remplacé ou remplacé pas avant quelques mois.

Seulement il y a deux jours je viens de rencontrer une nouvelle collègue qui vient de signer un CDI 35h au poste de mon ancien collègue.

1) Mon responsable a t il le droit de me refuser un poste en me donnant une "fausse excuse" puisque qu'il a embauché alors que soit disant l'entreprise n'en a sois disant les moyens?

2) Ce refus arrive après l'annonce de ma grossesse, est ce un hasard?

Je vous remercie de vos réponse, bonne journée.

Par **P.M.**, le **10/05/2013** à **13:39**

Bonjour,

Je ne peux pas vous dire si c'est un hasard mais en tout cas vous risquez de manquer de preuve si votre demande n'a pas été faite par lettre recommandée avec AR ou autre moyen laissant des traces incontestables...

Par **Lylie**, le **10/05/2013** à **13:49**

Merci de votre réponse,

dans notre convention collective il est renseigné que les personnes en temps partiel souhaitant évoluer son prioritaire pour les temps complet.

Nous avons un cahier qui nous suit tout au long de l'année et avons des entretien mensuel avec nos responsable.

Mon souhait d'évoluer en 35h est noter dans mon cahier à chaque entretien avec comme réponse (écrite dans mon cahier) de mon responsable qu'il ne peut pas me passer en 35h car l'entreprise n'en a pas les moyens actuellement.

Cela ne constitue pas une preuve?

Par **pepelle**, le **10/05/2013** à **18:54**

La nouvelle collègue a été embauché en externe ou en interne ?

Par **Lylie**, le **10/05/2013** à **20:14**

Elle a été recruté en externe.

Par **pepelle**, le **10/05/2013** à **20:45**

Certaines conventions collectives prévoient une priorité du recrutement interne sur le recrutement externe notamment pour les salariés temps partiel demandant un temps plein. Regardez donc si c'est le cas.

Par **P.M.**, le **10/05/2013** à **21:55**

Vous avez donc apparemment les preuves comme quoi l'employeur n'a pas tenu compte de votre désir de passer à temps plein et même qu'il a tenté une esquive sans y répondre vraiment pour vous permettre d'exercer un recours...

Par **Lylie**, le **20/05/2013** à **14:21**

Elle a été recruté en externe.

Par **Pelissigo**, le **20/05/2013** à **16:27**

Personnellement je ne pense pas que ça soit un hasard... D'autant plus que votre responsable semble avoir menti sur les vraies raisons derrière le refus de votre CDI 35H